



Introduction
au
rapport annuel
du Secrétaire général
sur l'activité
de l'Organisation

16 juin 1963—15 juin 1964

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : DIX-NEUVIEME SESSION

SUPPLEMENT N° 1A (A/5801/Add.1)

NATIONS UNIES

Introduction
au
rapport annuel
du Secrétaire général
sur
l'activité de l'Organisation

16 juin 1963–15 juin 1964

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : DIX-NEUVIEME SESSION

SUPPLEMENT N° 1A (A/5801/Add.1)



NATIONS UNIES

New York, 1964

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Introduction

I

L'introduction à mon rapport annuel paraît cette année à une date beaucoup plus tardive, la session de l'Assemblée générale ayant été remise. J'ai profité de ce délai supplémentaire pour qu'elle soit à jour, bien que mon rapport annuel n'ait trait qu'à la période ayant pris fin le 15 juin 1964.

Depuis l'introduction, datée du 20 août 1963, à mon précédent rapport, certains progrès ont été enregistrés en matière de désarmement et aussi quant à nos activités touchant l'espace extra-atmosphérique. Au Congo, la phase militaire des opérations a pris fin le 30 juin 1964. L'assistance technique et les opérations civiles s'y poursuivent.

La principale opération de maintien de la paix entreprise par l'Organisation pendant la période considérée a, bien entendu, été l'opération de Chypre. Les faits récents m'encouragent à espérer que nos efforts pourront aider à trouver une solution pacifique aux divers problèmes qui assaillent cette île troublée.

Dans le domaine économique, l'événement le plus important de l'année a été la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'intérêt suscité par cette conférence historique a relégué au second plan tous les autres faits survenus dans le domaine économique. Parmi ces faits, je citerai les progrès que nous avons accomplis sur la voie d'une fusion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial en un Programme des Nations Unies pour le développement. J'espère que l'Assemblée générale approuvera, d'ici peu, l'institution de ce nouveau programme unifié.

Ces derniers mois, la crise financière de l'Organisation a été l'une de mes grandes préoccupations, et je ne doute pas qu'il en ait été de même pour les délégations. On trouvera plus loin mes observations détaillées sur cette crise. Les gouvernements de tous les Etats Membres me paraissent s'accorder sur le but commun : renforcer l'efficacité de l'ONU. Il me faut répéter que, si l'on veut atteindre ce but, la solvabilité de l'Organisation mondiale doit être rétablie sur une base plus ferme et plus stable.

II

Les questions de désarmement continuent de retenir toute l'attention et demeurent au premier plan des préoccupations internationales. Si les espoirs formés lors de la dix-huitième session de l'Assemblée générale n'ont pas été réalisés, il n'en est pas moins vrai que, depuis l'été de 1963, on a plus progressé dans la voie du désarmement que pendant toutes les années postérieures à la création de l'Organisation.

Le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, l'établissement d'une ligne de communications directe entre Moscou et Washington, la résolution adoptée par l'Assemblée générale pour interdire l'espace extra-

atmosphérique aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive, les réductions unilatérales de budget militaire auxquelles ont procédé l'Union soviétique et les Etats-Unis, la décision prise par ces deux pays et par le Royaume-Uni de réduire mutuellement leur production de matières fissiles à des fins militaires, voilà autant d'indices montrant que l'on a peut-être, finalement, réussi à s'attaquer aux nombreux et difficiles problèmes que soulève la cessation de la course aux armements.

Ces premières mesures montrent combien il importe d'utiliser simultanément toute une gamme de procédés et de techniques diplomatiques : discussions directes par la voie diplomatique, délibérations de conférences régionales et autres, négociations détaillées à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et examen annuel à l'Assemblée générale, qui entretient et oriente ces discussions et négociations. Le recours à tous ces procédés et organes permet une étude approfondie des nombreux problèmes politiques et techniques posés par le désarmement, encourage les grandes puissances à jouer le rôle majeur qui est le leur dans ce domaine et donne aux autres pays, tous intéressés au plus haut point, la possibilité de concourir à la recherche de solutions.

L'année écoulée a en outre vu s'instituer une nouvelle méthode, un nouveau procédé, caractérisé par ce que l'on pourrait appeler l'"action unilatérale réciproque" ou la "politique de l'exemple mutuel". Cette méthode permet aux puissances principalement intéressées d'aller de l'avant soit indépendamment, soit par voie d'actions unilatérales concertées.

Malgré cette évolution favorable, il reste que n'ont pas été réalisés en 1964 les espoirs que le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et l'amélioration générale des relations internationales avaient fait naître en 1963. Les résolutions sur le désarmement adoptées à la dix-huitième session, soit par acclamation soit à des majorités écrasantes, sont sur certains points importants restées sans suite.

Bien que le Comité des dix-huit puissances ait siégé pendant plus de six mois en 1964 dans une atmosphère propice et que ses débats aient suscité plusieurs propositions nouvelles et intéressantes, il n'a pu réaliser aucun progrès tangible sur le fond. Malgré un examen approfondi d'une longue liste de mesures collatérales et un débat très poussé sur le désarmement général et complet, le Comité a signalé qu'il n'avait jusqu'à présent pu parvenir à aucun accord précis.

Le traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau n'est toujours ni universel ni complet. Certes, plus de cent Etats y sont devenus parties, mais on ne peut pas ne pas remarquer que certains autres sont absents de la liste des signataires. Les négociations en vue d'un accord interdisant les essais souterrains n'ont pas progressé et ne semblent d'ailleurs

pas avoir été menées avec toute la diligence réclamée par l'Assemblée générale. Une fois admis que la sécurité nationale aussi bien qu'internationale repose non pas sur les progrès techniques que permettrait la poursuite des essais souterrains, mais bien sur la modération politique et militaire et sur le ralentissement et l'arrêt de la course aux armements, l'étape suivante serait, logiquement, une interdiction générale des essais nucléaires. A ce sujet, le mémorandum commun des huit pays non alignés membres du Comité des dix-huit puissances pourrait indiquer dans quelle voie s'orienter pour parvenir à une solution pratique.

La prévention de la diffusion des armes nucléaires est un autre domaine où des progrès s'imposent avec le plus d'urgence. Il y a près de trois ans déjà, l'Assemblée générale adoptait, à l'unanimité, une résolution demandant aux puissances nucléaires comme à tous les autres Etats de conclure un accord international pour prévenir une plus large diffusion de ces armes. Les risques de diffusion se sont sensiblement accrus dans l'intervalle, le "club nucléaire" compte un membre de plus et il est légitime que l'on s'inquiète chaque jour davantage de ce que cette résolution de l'Assemblée générale soit demeurée lettre morte. J'espère que tous les Etats consacreront leur entière attention à ce problème. C'est là un domaine où chaque pays a un rôle à jouer.

Sur un point, des perspectives d'accord semblent s'être dessinées : la destruction des avions de bombardement. La question a été discutée cette année pour la première fois au Comité des dix-huit puissances, et l'Union soviétique aussi bien que les Etats-Unis ont présenté des propositions précises. Chacune de ces puissances a aussi indiqué que sa position n'était pas immuable et qu'elle souhaitait poursuivre les négociations. Il n'est guère besoin de souligner que, si un accord pouvait être réalisé sur quelque mesure concrète de désarmement véritable — dût-il s'agir pour commencer d'une mesure modeste —, cet accord symboliserait les intentions des grandes puissances dans ce domaine et aurait un effet politique, psychologique et moral des plus utiles.

L'élimination progressive des vecteurs d'armes nucléaires demeure la clef du désarmement général et complet. Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement a montré la voie en s'attachant à convenir des bases sur lesquelles un groupe de travail puisse étudier l'élimination de ces engins. Pour la première fois, le Comité a été près de parvenir à un accord sur une méthode d'examen en commun des problèmes techniques et stratégiques liés à cette mesure d'importance vitale, et je suis persuadé que les Etats Membres voudront encourager les intéressés à manifester la volonté de compromis nécessaire à un accord sur cette procédure nouvelle.

Bien que l'Union soviétique et les Etats-Unis aient été tous deux favorables à chacune des mesures ci-dessus — comme d'ailleurs tous les membres de la Conférence du Comité des dix-huit puissances —, leur désaccord sur les moyens d'atteindre les buts visés traduit des divergences fondamentales quant à la façon de concevoir ces diverses mesures. Les efforts faits par les autres participants pour aboutir à des compromis acceptables de part et d'autre ont échoué à la dernière session. Néanmoins, les débats approfondis de la Conférence ont une fois encore aidé à préciser les positions et à indiquer sur quels points et de quelle manière des progrès pouvaient être envisagés. En étudiant les

divers problèmes en profondeur, la Conférence a en outre mis les parties principalement intéressées mieux à même de parvenir plus rapidement à un accord une fois que les décisions politiques voulues auront été prises par l'une ou par chacune d'entre elles.

Que de nouvelles mesures de ce genre soient nécessaires et que le moment soit venu de les adopter, ce n'est là, à mon sens, guère discutable. Outre qu'elles freineraient encore la course aux armements, ces mesures aideraient à renforcer les accords déjà conclus. Elles auraient aussi un effet positif et profond sur tout le climat politique international. Sans de tels accords supplémentaires, le bénéfice de l'impulsion donnée par le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires risquerait d'être perdu. J'estime donc de la plus haute importance que ce qui n'a pu être réalisé ces derniers mois le soit à la session que va tenir l'Assemblée générale et lors des prochaines négociations au Comité des dix-huit puissances, en 1965. De plus, j'espère que l'on envisagera la possibilité d'organiser un dialogue entre les cinq puissances nucléaires.

III

Depuis l'introduction à mon dernier rapport, la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a de nouveau progressé. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui se trouvait depuis longtemps dans une impasse à propos de questions juridiques, en est sorti en novembre 1963 lorsqu'il a soumis à l'Assemblée générale un texte convenu de projet de déclaration des principes juridiques régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Dans sa résolution 1962 (XVIII), l'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité les neuf principes en question.

Poursuivant son œuvre de développement du droit de l'espace, le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a pu annoncer au cours de l'année qu'il avait bien avancé la rédaction de textes d'accords internationaux sur la responsabilité concernant les dommages causés par le lancement d'objets dans l'espace extra-atmosphérique et sur l'assistance aux astronautes et aux véhicules spatiaux et le retour de ceux-ci. On constatera avec satisfaction que des pays parvenus aux stades les plus divers de développement peuvent, grâce à l'ONU, collaborer avec les puissances spatiales à l'élaboration d'un droit de l'espace qui répondra aux besoins de l'ensemble de la communauté internationale.

Sur le plan scientifique et technique, le Comité a, avec l'aide du Secrétariat, continué à faire connaître les programmes d'action nationale et de coopération internationale intéressant l'espace ainsi que les activités et ressources que l'ONU, les institutions spécialisées et les autres organismes internationaux compétents consacrent aux questions spatiales. Ces renseignements donneront, à l'échelle mondiale, une vue d'ensemble de la coopération internationale dans ce domaine d'un intérêt vital pour tous les Etats Membres. Les deux principales puissances spatiales ont poursuivi leur collaboration et ont annoncé la conclusion d'un accord préliminaire en vue de la préparation en commun d'une étude qui ferait le point des progrès réalisés en biologie et en médecine spatiales. Dans le domaine de la coopération régionale aussi, certaines réalisations sont à signaler. Pour ce qui est des organisations reliées à

l'ONU, la Conférence administrative extraordinaire des communications, organisée avec tant de succès par l'Union internationale des télécommunications en octobre 1963, et le programme de Veille météorologique mondiale institué par l'Organisation météorologique mondiale, qui ne cesse de prendre de l'ampleur, montrent l'importance pratique des applications de la recherche et de la technologie spatiales et l'intérêt croissant qu'elles suscitent.

Un autre fait important à signaler à propos de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace a été la décision prise par le Comité, à sa récente session, de créer un groupe de travail plénier pour "examiner l'opportunité de convoquer en 1967 une conférence ou réunion internationale sur l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, en étudiant l'organisation et les buts et faire des recommandations sur la participation, à cette conférence ou réunion, des organismes internationaux appropriés". Le groupe rendra compte au Comité à sa prochaine session.

On se préoccupe de plus en plus d'offrir des moyens d'enseignement et de formation professionnelle, aux pays en voie de développement notamment, grâce à des arrangements bilatéraux et autres. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies est bien placée pour servir de centre d'échange de renseignements sur les besoins de formation et les ressources disponibles pour y faire face. Dans cet ordre d'idées, le Comité a recommandé que l'Organisation accorde son patronage à la Station équatoriale de lancement de fusées de Thumba, que l'Inde maintiendrait en activité. Cette station, créée grâce à la générosité du Gouvernement indien et au concours de plusieurs pays avancés en matière de science et de technologie spatiales, est conçue pour servir la recherche spatiale pacifique et permettre aux pays en voie de développement d'acquérir une formation pratique précieuse et de participer à des expériences menées à l'aide de fusées. Le Brésil a récemment informé le Comité qu'il allait créer une installation de lancement de fusées-sondes, pour laquelle il demanderait le patronage des Nations Unies. Ce sont là des témoignages encourageants de la façon dont l'Organisation peut aider, dans l'intérêt commun de l'humanité, à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace pour le bien de toutes les nations.

IV

En 1964, les activités de l'Organisation sur le plan économique et social se sont poursuivies dans la perspective et dans l'esprit de la Décennie des Nations Unies pour le développement. C'est dire qu'il s'est agi de plus que d'une simple expansion. Au cours de l'année, on a mieux compris la nécessité de fixer des objectifs de développement, avec tout ce que cela implique, et l'on a redoublé d'efforts pour donner une nouvelle impulsion au développement économique. D'importants problèmes ont été élucidés et l'on s'est rapproché de leur solution en leur prêtant une attention plus soutenue et en coordonnant mieux la vaste gamme des activités des Nations Unies.

C'est en 1964 qu'ont eu lieu les délibérations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la plus grande conférence intergouvernementale qui se soit jamais réunie, à laquelle ont participé les représentants de 119 Etats. Il allait de soi que cette grande assemblée, en faisant un tour d'horizon

général, s'occuperait de la politique à appliquer dans le vaste domaine du commerce international et du développement, car il s'agit là de l'essence même de la coopération internationale. Il a déjà été reconnu que la Conférence constituait un événement d'importance historique, dont l'influence sur la coopération internationale devrait se faire fortement sentir au cours des décennies à venir. L'Acte final de la Conférence représente l'aboutissement d'efforts et de discussions qui se sont poursuivis durant près de 20 années, au cours desquelles de nouvelles forces politiques et de nouvelles conceptions de la coopération économique internationale ont peu à peu pris corps à l'Organisation des Nations Unies.

Depuis sa création, il y a 19 ans, l'ONU a mis au point, tant au Siège que dans les centres régionaux, des techniques de conférence qui permettent de faire, de grandes assemblées de caractère presque universel, les instruments d'une coopération organisée et concertée. Cependant, même les meilleures techniques de conférence n'auraient guère servi si bon nombre des concepts sur lesquels reposent les relations économiques internationales n'avaient pas été mûrs pour un changement et si la diffusion d'idées nouvelles n'avait pas coïncidé avec l'apparition, dans le monde, de nouvelles forces politiques. C'est le concours de ces facteurs qui a rendu possible le succès de la Conférence sur le commerce et le développement et qui en a fait l'un des événements les plus importants depuis la fondation de l'Organisation. Le Secrétaire général de la Conférence, M. Raúl Prebisch, en a examiné la portée dans un rapport qu'il m'a adressé. J'ai décidé de rendre ce rapport public puisque, à mon sens, il représente, venant d'une source autorisée du Secrétariat, une évaluation de la Conférence, dont l'Acte final et le rapport sont soumis à l'Assemblée générale.

La Conférence a recommandé que l'action de l'Assemblée ait, avant tout, deux buts : élargir le rôle que l'Organisation des Nations Unies joue dans le domaine du commerce international ; ajouter aux concepts généraux de négociation et de coopération inscrits dans la Charte de nouvelles procédures de conciliation qui sont essentielles si l'on veut exécuter des décisions dont la fin ultime est de modifier la division internationale du travail.

La négociation et la conciliation ont joué un rôle éminent à la Conférence. En fait, le processus de négociation qui aboutit à la conciliation justifie, je crois, l'optimisme dont j'ai fait preuve lorsque, présentant l'Acte final de la Conférence au Conseil économique et social, je déclarais :

"... les tensions entre le Nord et le Sud sont fondamentalement aussi graves que les tensions entre l'Est et l'Ouest et... l'Organisation des Nations Unies a un rôle unique à jouer pour aider à amoindrir les unes et les autres. Avant la Conférence, il pouvait paraître audacieux de vouloir faire un parallèle entre le Nord et le Sud, d'un côté, et entre l'Est et l'Ouest, de l'autre, étant donné qu'on ne pouvait pas distinguer l'un de l'autre le Nord et le Sud dans nos organes économiques avec autant de netteté qu'on pouvait distinguer l'Est de l'Ouest, s'agissant de certaines questions politiques majeures. Nous savons maintenant que le Sud peut grouper plus de 75 voix lorsqu'il entend s'affirmer. Par cette démonstration, la Conférence a peut-être marqué un tournant dans l'histoire des relations économiques internationales. La contribution du groupe des 75

pays à la solution des problèmes mondiaux dépendra, dans une mesure importante, du bien-fondé de ma foi dans le rôle unique de l'Organisation des Nations Unies, qui ne doit pas être seulement le lieu où ces divergences peuvent se manifester..."

En vérité, l'effort de coopération des nations en voie de développement se fait d'ores et déjà sentir dans l'ensemble des travaux des Nations Unies.

Abstraction faite de sa portée politique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a, en 12 semaines, réalisé ce qui, il y a quelques années seulement, aurait semblé une gageure. Tant dans le préambule que dans des recommandations détaillées et précises, son acte final évoque presque tous les points qui avaient fait antérieurement l'objet de débats et de recommandations sur le commerce et le développement, et il indique de nouveaux sujets d'étude et d'action; il y est question de la coopération économique entre tous les groupes de pays, quels que soient leur régime économique et social et leur niveau de développement, et du maximum de coopération et d'échanges à assurer pour le plus grand bien de l'ensemble de la communauté des nations; aussi peut-on considérer l'Acte final comme une tentative, couronnée de succès, pour pousser plus loin et codifier les nombreux efforts qui, au cours des années passées, ont été déployés pour donner effet, en en élargissant de plus en plus la portée, au Chapitre IX de la Charte intitulé "Coopération économique et sociale internationale".

Il est particulièrement satisfaisant que la question des objectifs à fixer pour le commerce et pour l'aide ait été envisagée d'une façon constructive qui représente, en un sens, une vue d'ensemble de tous les problèmes qui se sont posés à la Conférence. Je tiens à souligner en particulier la recommandation suivante, que la Conférence a adoptée sans opposition:

"La capacité d'importation résultant du total combiné des recettes d'exportation, des recettes invisibles et des apports de capitaux dont les pays en voie de développement peuvent disposer compte tenu de l'évolution des prix devrait augmenter suffisamment et... les mesures prises par les pays en voie de développement eux-mêmes devraient être suffisantes pour permettre d'atteindre ces taux de croissance plus élevés. Tous les pays, qu'il s'agisse de pays développés ou de pays en voie de développement, devraient entreprendre, chacun de leur côté ou en coopérant entre eux, la mise en œuvre des mesures qui peuvent être nécessaires pour parvenir à ce résultat, et il y aurait lieu de prévoir un examen périodique des mesures ainsi prises et de l'expérience acquise..."

J'attache la plus grande importance à la reconnaissance, ainsi exprimée, du principe qu'il existe un lien indissoluble entre les objectifs de croissance appropriés que l'on veut atteindre et les objectifs correspondants en matière de commerce et d'aide.

Espérons que la Conférence sera suivie de mesures concrètes et universellement acceptables qui contribueront à modifier en conséquence les politiques de toutes les nations commerçantes.

Outre les problèmes concernant le commerce, la question du financement du développement constituera sans doute, elle aussi, une préoccupation majeure de l'Organisation des Nations Unies. Il reste encore beaucoup à faire pour discerner, mesurer et comprendre les forces en présence et les mécanismes en jeu. On a

cependant reconnu la nécessité d'un effort plus délibéré dans ce sens et il est admis que l'ONU doit se préoccuper activement d'assurer une aide financière suffisante aux pays en voie de développement. Il en va de même pour le développement industriel, domaine où les activités de recherche et d'exécution entreprises ou intensifiées au cours de l'année visent à mettre les gouvernements à même d'adopter des politiques et de prendre des décisions d'investissement en tenant compte des connaissances et de l'expérience qu'une organisation internationale comme l'ONU peut posséder. Ces connaissances et cette expérience devraient gagner en ampleur grâce à la création, sous les auspices du Conseil économique et social, du Comité consultatif pour la science et la technique. A en juger par l'esprit de décision et l'imagination avec lesquels le Comité a abordé sa tâche, il se peut fort bien que sa création constitue un investissement à long terme d'importance majeure. Ce nouveau comité pourrait, dans un vaste secteur, stimuler l'intérêt pour les problèmes du développement parmi les hommes d'Etat, les savants, les ingénieurs et les industriels, jouant ainsi un rôle analogue aux conférences périodiques qui ont été consacrées à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Il y a lieu de noter qu'entre la première de ces conférences, organisée par l'ONU en 1955, et la troisième, qui s'est réunie en septembre 1964, la portée des problèmes examinés s'est élargie pour englober des questions aussi précises que la rentabilité des utilisations de l'énergie atomique pour le dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres dans les régions manquant d'eau.

Près de la moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement s'est écoulée et l'Organisation se trouve, en matière économique et sociale, non seulement de plus en plus engagée dans la recherche des moyens d'accélérer la croissance et l'évolution, mais encore sollicitée de façon plus pressante pour fournir aux organes de décision les éléments nécessaires pour définir des politiques de développement valables sur les plans national et international. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir l'importance attribuée en 1964 à la planification du développement, domaine où il faut intensifier les études et l'action pratique afin de promouvoir efficacement le transfert, l'adaptation et l'amélioration des méthodes et des techniques. Un premier pas encourageant a déjà été fait avec la création d'instituts régionaux de développement et de planification, et la planification du développement donne lieu à un nombre croissant d'activités du Secrétariat, tant au Siège que sur le plan régional. Au cours de l'année, l'établissement de projections, qui sont à l'heure actuelle généralement reconnues comme indispensables pour l'élaboration et l'exécution de plans et de programmes efficaces, a également fait l'objet d'une attention accrue. Les projections démographiques préparées pendant l'année écoulée mettent en relief un problème particulièrement ardu lorsqu'on les rapproche de celles de la production alimentaire. La gravité de ce problème a été soulignée dans les conclusions de la Conférence asiatique de la population, qui s'est tenue en décembre 1963 sous les auspices de l'ONU, et la question sera sans doute étudiée de particulièrement près l'année prochaine, au deuxième Congrès mondial de la population.

En 1964, grâce à ses ressources accrues, le Programme élargi d'assistance technique a pu lancer des projets plus importants dans les pays d'Afrique qui viennent ou sont sur le point d'accéder à l'indépen-

dance et il a été possible de continuer à accroître la part de l'Afrique sans cependant diminuer le volume absolu du Programme dans d'autres régions. Une nouvelle expansion du Programme pris dans son ensemble est envisagée pour la période biennale 1965-1966, pour laquelle le coût prévu des opérations proprement dites dépasse, pour la première fois, 100 millions de dollars.

La période considérée a été marquée par un autre fait important: l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution autorisant l'emploi des fonds du Programme élargi pour l'envoi de personnel d'exécution, à la demande des gouvernements et à titre d'essai, pendant la période 1964-1965. Certains avaient craint que cette mesure ne modifiât le caractère du Programme, étant donné la nature différente de l'assistance sur le plan exécutif et de l'assistance d'ordre consultatif normalement offerte au titre du Programme élargi. Or les gouvernements n'ont demandé pour 1965-1966 que 105 postes d'exécution, représentant 2,4 p. 100 du Programme.

En juillet 1964, le Conseil économique et social a adopté une résolution par laquelle il a approuvé la participation au Programme de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, qui devient ainsi la onzième organisation participante.

Le Fonds spécial, qui bénéficie comme le Programme élargi de la pleine coopération de l'ONU et de la plupart des organisations qui lui sont apparentées, a accru le volume de ses activités en 1964 et cette expansion se poursuit activement.

Pendant l'année, le Conseil d'administration, qui comprend maintenant 24 membres, a pu, grâce à l'accroissement des contributions volontaires des gouvernements, approuver un volume d'assistance au "préinvestissement" plus grand que pour n'importe quelle année précédente. Il a approuvé 97 grands projets d'enquêtes, de formation et de recherche représentant au total plus de 250 millions de dollars. Les projets ont pour but de donner aux pays en voie de développement les connaissances, les techniques et les institutions nécessaires pour attirer les investissements et en assurer l'utilisation productive. Le Fonds est maintenant associé à 421 projets, d'une valeur de 919 millions de dollars. Sur ce montant, 374 millions sont apportés par le Fonds spécial et 345 millions par les gouvernements de 130 pays et territoires bénéficiaires.

Le rythme d'exécution des projets s'est sensiblement accéléré au cours de l'année écoulée; on s'attend que les dépenses effectives du Fonds spécial en 1964 soient voisines de la somme de celles des cinq années précédentes. L'exécution des projets dure quatre ans en moyenne et, en janvier 1964, cinq ans après la fondation du Fonds spécial, 18 projets avaient été menés à terme. Ce chiffre aura plus que doublé avant la fin de 1964.

Il est particulièrement encourageant de constater que des montants relativement modestes d'assistance multilatérale au préinvestissement peuvent, s'ils sont judicieusement utilisés, mobiliser pour le développement des ressources infiniment plus vastes. En septembre 1964, 15 enquêtes, qui avaient coûté aux gouvernements intéressés et au Fonds spécial 15,3 millions de dollars, avaient déjà entraîné des investissements d'une valeur de 780 millions de dollars. En même temps, plus de 50 000 membres des cadres moyens et supé-

rieurs avaient acquis des connaissances techniques d'importance capitale grâce aux programmes de formation institués avec l'aide du Fonds dans les pays en voie de développement. Fait tout aussi important, un réseau d'instituts permanents, nationaux et régionaux, a été mis en place pour poursuivre et étendre la formation, la recherche et les autres activités de promotion du développement entreprises sous les auspices du Fonds spécial.

Si grands que soient les efforts déployés et les résultats obtenus pendant l'année, l'ampleur des problèmes auxquels il faudra encore faire face est telle qu'ils paraissent trop modestes; les objectifs de la Décennie du développement ont d'ailleurs fait l'objet de la même observation de la part de certains. Le souci d'une plus grande efficacité est devenu dominant et se traduit, depuis quelque temps déjà, par un certain nombre de demandes de changements ou d'innovations en matière d'organisation. Au cours de l'année, une proposition, en particulier, a pris forme et s'est imposée: il s'agit de la fusion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial pour constituer un Programme des Nations Unies pour le développement, mesure préconisée dans la résolution 1020 (XXXVII) du Conseil économique et social, en date du 11 août 1964. En recommandant cette mesure à l'Assemblée générale, les représentants siégeant au Conseil ont exprimé leur confiance dans le Programme élargi et le Fonds spécial en stipulant que l'on devait maintenir les caractéristiques et les opérations propres à chacun des deux programmes. Si elle est approuvée par l'Assemblée générale, cette fusion devrait renforcer notablement l'efficacité et le prestige de l'Organisation dans le domaine de l'assistance technique et du préinvestissement et la mettre en mesure de jouer un plus grand rôle dans l'octroi d'une aide financière multilatérale, si elle est dotée des pouvoirs et des moyens nécessaires.

Si je ne m'étends guère, à cette occasion, sur l'état et l'évolution des relations entre les organismes des Nations Unies, ce n'est pas que l'importance de ces relations ait aucunement diminué. Bien au contraire, l'étroite coopération interorganisations qui s'est développée au cours des années devient plus importante chaque fois que s'élargissent le champ et la portée de l'action internationale pour le progrès économique et social. Un témoignage éloquent de la vitalité et de l'efficacité de cette coopération est apporté par le processus de consultation qui a abouti aux propositions tendant à réunir le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique en un Programme des Nations Unies pour le développement, propositions que le Conseil économique et social a maintenant soumises à l'Assemblée générale. Le fait qu'un accord complet soit intervenu au Comité administratif de coordination sur des propositions concernant des questions qui touchent de si près les intérêts de tous les organismes des Nations Unies constitue un succès remarquable.

Pendant l'année écoulée, des difficultés ont surgi, dans diverses réunions tenues par les instituts spécialisés ou organisés sous leurs auspices, à la suite d'objections soulevées par des délégations au sujet de la participation de représentants de certains Etats Membres. Ma propre attitude à l'égard de la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale, ou de la persistance du colonialisme sous quelque forme que ce soit, est bien connue et je comprends parfaitement les sentiments qui ont suscité

de telles objections. Mais, en même temps, je suis profondément conscient, comme mes collègues du Comité administratif de coordination, de la nécessité d'éviter tout ce qui pourrait entraver les efforts constructifs qui sont déployés sur le plan international pour servir le progrès de l'humanité. Pendant l'été de l'année dernière, j'ai souligné à une délégation du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, qui était venue me consulter au sujet du problème posé par la présence de l'Afrique du Sud parmi les membres de cette organisation, l'importance que j'attachais à ce que les organismes des Nations Unies évitent toute divergence d'action touchant les grandes questions politiques et à ce qu'ils prennent dûment en considération la position adoptée à l'égard de ces questions par les principaux organes politiques des Nations Unies. Tels sont toujours mon avis et mon espoir.

En août 1963, le Conseil économique et social a fait siennes les grandes lignes du plan que j'avais soumis, en vertu de la résolution 1827 (XVII) de l'Assemblée générale, en vue de la création d'un institut de formation et de recherche des Nations Unies. J'avais exprimé l'opinion qu'un institut de cette nature pourrait apporter une contribution exceptionnellement importante à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement, outre qu'il renforcerait l'efficacité de l'action de l'Organisation elle-même. Par sa résolution 1934 (XVIII), l'Assemblée générale m'a prié de prendre les mesures nécessaires pour créer l'institut et de continuer à rechercher des sources éventuelles, gouvernementales et non gouvernementales, d'assistance financière à cet institut.

Au début de 1964, j'ai chargé un représentant personnel de se rendre dans différents pays afin d'expliquer les buts de l'institut et d'obtenir des concours financiers en vue de sa création. Plus de 30 pays ont déjà promis d'accorder à l'institut un appui substantiel et un nombre presque égal de pays ont annoncé leur intention d'apporter leur contribution. J'estime que l'appui, tant moral que matériel, reçu des Etats Membres est plus que suffisant pour justifier la création de l'institut.

Nos espoirs d'obtenir de sources non gouvernementales une assistance substantielle pour la création de l'institut n'ont pas encore été pleinement réalisés. Cependant, grâce à un don généreux de la fondation Rockefeller, l'institut aura son propre siège. J'espère qu'une fois établi l'institut bénéficiera de nouveaux concours financiers de la part des gouvernements et aussi de sources non gouvernementales. Je me propose de désigner les membres du conseil d'administration de l'institut dans un avenir très proche et de convoquer une première réunion du conseil au début de 1965. L'institut ne manquera pas, j'en suis persuadé, d'apporter en temps utile une contribution importante aux efforts déployés par les Nations Unies pour servir la paix et le progrès.

V

Constituée sur une base modeste à Lake Success en 1949, l'Ecole internationale des Nations Unies compte, pour la présente année scolaire, 570 élèves originaires de 68 pays. Durant toutes ces années, les locaux qu'elle a successivement occupés ont toujours été des locaux de fortune.

Par sa résolution 1982 (XVIII), l'Assemblée générale m'a prié de continuer à prêter mes bons offices au

Conseil d'administration de l'Ecole pour l'aider à obtenir une assistance financière ou d'une autre nature, aussi bien de sources gouvernementales que de sources privées, pour construire et équiper un bâtiment scolaire convenable et constituer une dotation.

Une enquête faite auprès des fonctionnaires de l'Organisation a indiqué que le nombre des élèves pourrait être de l'ordre de 750 l'an prochain. On estime aussi qu'il faudrait prévoir l'admission à l'Ecole d'enfants de New York sans lien direct avec l'ONU et tabler sur un effectif total de 1 000 élèves.

Nos efforts pour trouver des concours financiers en vue de la construction du bâtiment de l'Ecole ont été couronnés de succès au début de cette année, quand la fondation Ford, après que j'eus proposé d'installer l'Ecole à l'extrémité nord des terrains du Siège, a manifesté un intérêt considérable pour le financement du bâtiment. Bien que la fondation Ford n'ait pas encore formellement annoncé de don, je tiens à saisir cette occasion de la remercier par avance de sa générosité à l'égard de l'Ecole. J'espère qu'au début de la dix-neuvième session l'Assemblée générale approuvera la proposition tendant à installer l'Ecole à l'extrémité nord des terrains de l'Organisation. Il faudra encore une assistance financière pour constituer une dotation dont le montant permette à l'Ecole de subvenir dans l'avenir à ses propres besoins. Je compte sur la générosité des gouvernements aussi bien que des sources non gouvernementales pour que l'on puisse parvenir d'ici peu à constituer la dotation envisagée.

VI

Le 29 juin 1964, j'ai présenté au Conseil de sécurité un rapport concernant le retrait de la Force des Nations Unies au Congo, qui venait de s'achever, et le maintien de l'aide civile fournie à ce pays par l'Organisation. Il n'y a guère à ajouter à ce qui était dit dans ce rapport, si ce n'est pour faire observer qu'immédiatement après le retrait de la Force des Nations Unies certaines de nos pires craintes au sujet du Congo ont commencé à se réaliser et que nos appréhensions touchant l'avenir de ce pays ont été extrêmement vives.

Devant la dégradation considérable de la situation au Congo, du point de vue de la sécurité intérieure, depuis le retrait de la Force, il est naturel de se demander pourquoi la Force a, en fait, été retirée, étant donné qu'on aurait pu prévoir le cours probable des événements après ce retrait. La réponse est que les organes compétents des Nations Unies n'ont à aucun moment décidé de prolonger le mandat de la Force et que le Gouvernement congolais n'a pas demandé de prolongation au-delà de la fin juin 1964. Sans une demande de cette nature, l'ONU ne pouvait prendre d'initiative comportant le maintien de la Force des Nations Unies au Congo après le mois de juin. A l'origine, la Force avait été envoyée au Congo pour répondre à l'appel pressant du Gouvernement congolais; elle y est restée près de quatre ans parce que c'était là le désir de ce gouvernement; elle ne pouvait y demeurer après le 30 juin sans une nouvelle demande du même gouvernement. Or, après décembre 1963, le Gouvernement congolais n'a jamais laissé entendre qu'il souhaitait voir la Force des Nations Unies demeurer au Congo au-delà de juin 1964.

Je ne puis dire, naturellement, comment l'Organisation aurait réagi si le gouvernement avait demandé

que la Force des Nations Unies fût maintenue au Congo au-delà de juin 1964, date jusqu'à laquelle des crédits avaient été approuvés par l'Assemblée générale, mais il est absolument certain qu'une demande en ce sens aurait été examinée avec la plus grande attention. Il demeure que, dans certains milieux, on avait le sentiment très net que l'ONU ne pouvait maintenir indéfiniment une force armée au Congo et que la Force avait déjà coûté beaucoup trop cher.

Fondamentalement, les désordres dont le Congo a été le théâtre jusqu'ici ont été dus pour beaucoup à l'échec spectaculaire de l'armée nationale congolaise. D'autres facteurs ont joué, bien entendu, notamment le fait que le peuple congolais n'était pas préparé à l'indépendance en 1960. Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'un événement capital, qui a influencé l'avenir du Congo, s'est produit dans les quelques jours qui ont suivi l'indépendance du pays, lorsque l'armée nationale congolaise — une des armées les plus nombreuses et les mieux équipées d'Afrique — s'est mutinée et a cessé d'être un facteur positif de sécurité et d'ordre dans le pays. Cela a conduit à la réapparition des troupes belges et a déclenché la chaîne d'événements qui a incité le gouvernement, à la tête duquel se trouvaient alors M. Kasavubu et M. Lumumba, à faire appel à l'aide de l'ONU aussi bien sur le plan militaire que dans d'autres domaines. L'ONU ne pouvait rester sourde à cet appel sans perdre la confiance de la plupart des nations du globe. En y répondant, elle a servi les intérêts de la paix en Afrique et dans le monde, aussi bien que ceux du Congo, empêchant que ne se produise, au cœur même de l'Afrique, un vide politique qui aurait été extrêmement grave, vu le risque inévitable d'un affrontement entre l'Est et l'Ouest ainsi que de rivalités et de conflits interafricains.

Comme je l'indiquais dans un rapport précédent, l'ONU, reconnaissant à quel point il était vital pour l'avenir du Congo de faire de l'armée congolaise une armée efficace et sur laquelle on puisse compter, en la réinstruisant et en la réorganisant de façon à rétablir la discipline et le moral voulus, a essayé à maintes reprises de convaincre le Gouvernement congolais d'accepter à cette fin l'assistance des Nations Unies. A un moment donné, le premier ministre Adoula m'a même fait savoir directement qu'il approuvait personnellement le plan d'instruction militaire des Nations Unies, selon lequel l'aide devait être fournie surtout par d'autres pays africains — et nous avons commencé à prendre des dispositions et même à recruter du personnel à cette fin —, mais il semble que le Premier Ministre n'ait pas réussi à obtenir, pour ce projet, l'approbation du Commandant de l'armée, le général Mobutu.

Peut-être serait-il bon aussi de dissiper un autre malentendu au sujet du Congo, l'attitude des Nations Unies envers M. Moïse Tshombé, le Premier Ministre actuel, ayant souvent été commentée de façon inexacte. L'Opération des Nations Unies au Congo, qui, selon les instructions du Conseil de sécurité, avait notamment pour objet de préserver l'intégrité territoriale du pays, d'empêcher la guerre civile et d'éliminer les mercenaires, ne pouvait que s'opposer à la tentative de sécession du Katanga. Sans épargner aucun effort en vue de parvenir à une solution pacifique, ceux qui la dirigeaient ont fait ce qu'ils ont pu, en collaboration avec le Gouvernement congolais, pour empêcher cette tentative de devenir un fait accompli, et ils y sont parvenus. La tentative de sécession du Katanga était menée par M. Tshombé, en sa qualité de Président de la province. Bien que

l'ONUC ait fait échec à l'effort sécessionniste du Katanga, elle n'a jamais manqué de reconnaître en M. Tshombé le Président de la province du Katanga, fonction à laquelle il avait été régulièrement élu.

Le Gouvernement congolais s'est récemment adressé à l'Organisation de l'unité africaine pour lui demander de l'aider à rétablir la paix et l'ordre public au Congo. Cette organisation a répondu à son appel en constituant, sous la présidence du Premier Ministre du Kenya, M. Jomo Kenyatta, un comité *ad hoc*, chargé d'aider le Congo (Léopoldville) à rétablir des relations normales avec ses voisins, le Congo (Brazzaville) et le Burundi en particulier, et de s'efforcer, par ses bons offices, de régler le problème du Congo par voie de conciliation. J'espère que cet effort portera ses fruits.

Bien que sa situation actuelle paraisse sombre et peu encourageante, le Congo a, tout au long des troubles qu'il a connus depuis son indépendance, montré qu'il était capable de se ressaisir de façon remarquable. Le pays a des ressources considérables. Les surprises sont fréquentes au Congo et il se pourrait fort bien que, se rendant compte qu'il ne peut plus tabler sur une force des Nations Unies pour assurer sa sécurité intérieure, ce pays trouve, avec le temps, la volonté et la capacité d'assurer à la fois sa sécurité et sa stabilité politique. Dans l'intérêt du Congo et de son peuple, dans l'intérêt du continent africain et, enfin, dans l'intérêt de la paix, j'espère sincèrement qu'il en sera ainsi.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile de rappeler qu'en quatre ans l'Opération des Nations Unies au Congo a réduit au minimum le risque d'un conflit entre l'Est et l'Ouest dans ce pays; elle a empêché que le pays ne sombre dans une guerre civile, d'origine tribale ou autre; elle a beaucoup fait pour préserver l'intégrité territoriale du pays; c'est surtout grâce à elle qu'un semblant d'ordre a été rétabli dans l'ensemble du pays; elle a complètement éliminé les mercenaires du Katanga, dont certains ont maintenant fait leur réapparition à Léopoldville; enfin, elle a été et reste la source d'une assistance technique considérable. Ce sont certainement là des résultats qui ont une valeur durable.

On oublie parfois que, si la Force des Nations Unies s'est retirée du Congo, la plus vaste opération entreprise où que ce soit dans le monde par l'Assistance technique et le Fonds spécial des Nations Unies se poursuit dans ce pays, où elle occupe environ 2 000 personnes. Si ce programme est relativement si important, c'est que le fonds des contributions volontaires pour le Congo et divers *funds in trust* ont permis jusqu'ici de financer hors budget des activités d'assistance assez considérables dans le cadre des opérations civiles des Nations Unies au Congo. Bien qu'il semble, d'après certaines indications, que quelques pays seraient sans doute disposés à verser des contributions volontaires au Fonds du Congo pour l'année 1965-1966, sous réserve du versement de contreparties, je n'ai pas l'intention, étant donné le peu d'écho qu'a trouvé mon appel en 1964, de lancer de nouveau un appel général aux Etats Membres pour les inviter à verser des contributions au Fonds en 1965.

Aujourd'hui, l'assistance technique des Nations Unies a pris en charge le programme d'opérations civiles en fournissant les cadres nécessaires à un grand nombre de services essentiels et à une bonne partie de l'administration publique du Congo. Il est encourageant de pouvoir signaler qu'en dépit de la situation

alarmante qui y régnait ces derniers temps de nombreux experts restent disposés à aller travailler au Congo pour les Nations Unies; je voudrais ici rendre hommage au sens du devoir, à la compétence et au courage des nombreux médecins, enseignants, conseillers agricoles, météorologistes, experts des télécommunications, magistrats, agents du contrôle de la navigation aérienne, experts des travaux publics — pour ne citer que quelques catégories de personnel — qui sont restés à leur poste au Congo dans des conditions très difficiles et bien souvent dangereuses et hautement imprévisibles. En plus de leurs tâches ordinaires, nombre d'entre eux ont, en période de troubles, joué le rôle d'animateurs dans le relèvement des régions et des villes où la vie normale avait été désorganisée. Le travail de ces hommes et de ces femmes dévoués est un sujet de légitime fierté pour l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.

VII

Depuis mars dernier, l'opération de maintien de la paix entreprise à Chypre par les Nations Unies est au centre des préoccupations de l'Organisation et j'ai présenté périodiquement des rapports détaillés au Conseil de sécurité sur cette question. La Force des Nations Unies à Chypre a déjà accompli deux périodes de service de trois mois dans l'île et son mandat a de nouveau été prolongé de trois mois par le Conseil de sécurité, le 25 septembre 1964.

La Force des Nations Unies à Chypre a pour mandat de prévenir toute reprise des combats et de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale dans l'île. Elle y est parvenue beaucoup mieux qu'on ne pouvait l'espérer. Les commandants de la Force, le général Gyani et plus tard le général Thimayya, les officiers et les hommes des contingents nationaux, ainsi que les fonctionnaires civils du Secrétariat de l'ONU qui sont associés à leur tâche se sont, dans des conditions extrêmement difficiles et complexes, acquittés de leur mission avec un dévouement et une compétence exemplaires. Je tiens aussi à rendre hommage aux précieux services de mes représentants spéciaux, M. Spinelli d'abord, M. Galo Plaza ensuite, et à présent M. Bernardes.

La situation à Chypre est incontestablement inquiétante et pose d'énormes problèmes; qu'il me suffise cependant de rappeler que, malgré l'atmosphère explosive qui règne dans l'île, il n'y a encore eu, depuis que la Force se trouve à Chypre, que deux séries de combats graves qui, dans les deux cas, ont été rapidement contenus et arrêtés, d'abord dans la région de Saint-Hilarion à la fin d'avril, puis dans la région de Kokkina, au début d'août.

Malgré les sérieux obstacles qui s'opposent à un retour à la normale dans l'île et, en fait, à toute solution rapide des problèmes de Chypre, on a réussi à réduire les dangers et les difficultés que connaissaient certains éléments de la population chypriote; il faut espérer que l'on fera de nouveaux progrès dans ce sens et que l'on obtiendra des résultats de plus en plus satisfaisants.

Pour ce qui est des efforts tendant à résoudre les problèmes à long terme de Chypre par l'intermédiaire du Médiateur des Nations Unies, il n'y a pas de progrès notables à signaler pour le moment. M. Galo Plaza a succédé à l'ambassadeur Tuomioja, le premier

Médiateur, dont la mort tragique a interrompu les efforts assidus et persévérants qu'il déployait pour trouver une solution acceptable. M. Plaza, du fait qu'il était précédemment mon représentant spécial à Chypre, a une connaissance de première main de la situation, qui lui sera précieuse dans sa tâche de médiateur; il n'épargnera certainement aucun effort pour rechercher une solution pacifique, en mettant à profit le calme relatif dû à la présence de la Force.

Les dispositions prises pour le financement de la Force, conformément au paragraphe 6 de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 4 mars 1964, se sont révélées rien moins que satisfaisantes. Comme j'ai eu l'occasion de le déclarer au Conseil dans mes rapports sur la conduite de l'opération de Chypre, la méthode de financement de la Force a laissé à désirer et les conditions dans lesquelles les fonds ont été réunis — qu'il s'agisse de l'annonce des contributions ou de leur versement — ont été telles qu'elles ont gravement nui à la bonne organisation et au fonctionnement efficace et économique de la Force.

VIII

Dans l'introduction à mon rapport de l'an dernier, j'indiquais que, d'accord avec les Gouvernements cambodgien et thaïlandais, j'avais nommé dans la région un représentant spécial chargé de se tenir à la disposition des parties pour les aider à résoudre tous les problèmes qui se posaient ou pourraient se poser entre elles. Le premier problème a été de remettre en vigueur l'accord du 15 décembre 1960 sur les attaques par voie de presse et de radio et de lever certaines restrictions frappant les transports aériens. On espérait pouvoir, en temps voulu, envisager une reprise des relations diplomatiques. Les dépenses entraînées par cette mission devaient être partagées également entre les deux gouvernements. En décembre 1963, à la demande de ces derniers, le mandat du représentant spécial a été prolongé d'un an.

Au cours de la période considérée, le représentant spécial a continué à servir d'intermédiaire entre les deux gouvernements pour diverses questions, telles que l'échange de prisonniers; il les aide actuellement à résoudre les problèmes soulevés par le retrait de leurs représentations diplomatiques respectives à Bangkok et Phnom-penh. Dans l'intervalle, cependant, le Gouvernement thaïlandais a fait savoir qu'il n'était pas en faveur du maintien permanent de la mission et a suggéré que l'on envisage de confier à un haut fonctionnaire du Secrétariat des missions *ad hoc* dans la région, au cours desquelles il s'entretiendrait de la situation avec les dirigeants des deux pays et présenterait ensuite les propositions qui conviendraient. L'opinion du Gouvernement thaïlandais a été communiquée au Gouvernement cambodgien qui, sans accorder la même valeur à des missions de cette nature, a accepté en principe la suggestion qui avait été faite. La mission du représentant spécial s'achèvera donc vers la fin de 1964.

IX

Une mission de maintien de la paix, la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen, a pris fin. Elle avait été instituée au milieu de 1963 pour observer l'application d'un accord de désengagement aux termes duquel l'Arabie Saoudite et la République arabe unie s'étaient engagées à renoncer progressivement à leurs

interventions directes et indirectes dans la guerre civile qui sévissait au Yémen. Pendant ses 14 mois d'activité, la Mission a été exclusivement limitée par les termes de son mandat à des fonctions d'observation et n'a pu rendre compte que d'un désengagement limité. Elle a cessé son activité le 4 septembre 1964, lorsque les deux Etats intéressés, qui avaient pris à leur charge tout le coût de l'opération, m'ont fait savoir, l'un qu'il n'était plus disposé à le faire, et l'autre qu'il n'avait pas d'objection à ce que la Mission prit fin. Malgré son mandat insuffisant et les résultats limités qu'elle a enregistrés, la Mission a pu contribuer à réduire la tension internationale dans la région et à améliorer quelque peu la sécurité intérieure au Yémen. En outre, elle a aidé à maintenir la porte ouverte pour de nouveaux échanges de vues, à l'échelon le plus élevé, entre le Gouvernement saoudien et le Gouvernement de la République arabe unie sur le problème du Yémen, échanges de vues qui finalement ont effectivement eu lieu et donné des résultats encourageants.

X

Dans l'introduction à mon rapport de l'an dernier, je signalais brièvement que j'avais envoyé une équipe de fonctionnaires de l'Organisation accomplir certaines tâches envisagées par les Gouvernements de la Fédération de Malaisie, de la République d'Indonésie et de la République des Philippines. Le 5 août 1963, ces gouvernements m'avaient demandé de m'informer, avant que ne fût constituée la Malaisie, des vœux des populations du Sabah (Bornéo septentrional) et du Sarawak, en m'inspirant du principe IX de l'annexe à la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale "et en employant les nouvelles méthodes qui, de l'avis du Secrétaire général, sont nécessaires pour assurer la stricte observation du principe de l'autodétermination dans les conditions énoncées au principe IX". Dès le début de 1963, j'avais observé avec inquiétude la tension croissante provoquée dans l'Asie du Sud-Est par les divergences d'opinions entre les pays les plus directement intéressés à la question de Malaisie. C'est dans l'espoir qu'une certaine participation de l'ONU pourrait aider à réduire les tensions dans la région et entre les parties que j'ai accepté de donner suite à la demande formulée par les trois gouvernements.

Comme on le sait, la Mission des Nations Unies en Malaisie a exprimé l'opinion que "la participation des deux territoires à la Fédération proposée, ayant été approuvée par leurs organes législatifs aussi bien que par une forte majorité de la population lors d'élections libres et impartiales, au cours desquelles la question du nouvel Etat de Malaisie constituait un problème majeur dont l'importance a été appréciée par le corps électoral, peut être considérée comme le résultat de vœux librement exprimés par les populations des territoires agissant en pleine connaissance du changement de leur statut, vœux exprimés au moyen d'une procédure informée et démocratique, impartialement conduite et fondée sur le suffrage universel des adultes". J'ai accepté cette opinion de la Mission dans mes conclusions.

Malheureusement, l'espoir que je nourrissais de voir la participation de l'ONU aider à réduire la tension n'a pas été réalisé. Des incidents ont continué de se produire dans la région, il y a eu échange d'accusations et de contre-accusations, et finalement la Malaisie a saisi le Conseil de sécurité d'une plainte en septembre 1964. Après un certain nombre de séances, le Conseil

de sécurité n'a pu adopter de résolution sur la question. La tension dans la région, surtout entre l'Indonésie et la Malaisie, continue de me préoccuper. Je tiens à exprimer l'espoir que les hommes d'Etat de la région poursuivront sans relâche leurs efforts pour résoudre pacifiquement cette question délicate et que les dirigeants des pays en cause ne négligeront rien pour aboutir à un règlement pacifique de leur différend.

XI

En 1963-1964, plusieurs Etats Membres ont offert à l'Organisation des Nations Unies des unités militaires qui seraient tenues en disponibilité, en ce sens qu'elles seraient mises à sa disposition lorsqu'elle présenterait une demande jugée acceptable. D'autres Etats Membres ont indiqué qu'ils envisageaient de faire de même. J'ai pris note de ces offres avec satisfaction, mais, faute de pouvoirs émanant d'un organe compétent des Nations Unies, je n'ai guère pu faire plus, malgré l'avantage qui découlerait pour l'Organisation de n'avoir à faire face à aucune dépense tant qu'un contingent ne serait pas en fait appelé au service des Nations Unies.

Il y aurait beaucoup à faire, du point de vue de la sélection préalable, de l'instruction et des préparatifs divers, pour accroître l'efficacité des contingents offerts et, d'une manière générale, pour assurer que les opérations de maintien de la paix seront à l'avenir mieux préparées, mieux menées et moins coûteuses. Peut-être serait-il bon de faire procéder à une étude approfondie de tous les aspects de ce problème, notamment des questions d'effectifs, de logistique et de financement. Cette étude pourrait aboutir à des recommandations qui seraient soumises aux organes compétents, lesquels pourraient alors autoriser le Secrétaire général à agir selon des directives qui auraient recueilli l'accord général. Je serais donc heureux qu'un organe compétent des Nations Unies prenne l'initiative d'autoriser une étude de ce genre.

XII

La décolonisation a continué d'être l'une des plus importantes questions retenant l'attention des Nations Unies. Les débats sur cette question, à l'Assemblée générale et dans les autres organes compétents, se sont déroulés en fonction de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

Pendant la dix-huitième session de l'Assemblée générale, plusieurs délégations ont exprimé leur préoccupation devant le retard apporté à la mise en œuvre de cette déclaration. L'Assemblée a alors prié le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de continuer à rechercher les moyens les plus efficaces et les plus rapides d'assurer l'application immédiate de la Déclaration à tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance. L'Assemblée a également transféré au Comité spécial les fonctions exercées jusque-là par l'ancien Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes. Par suite de la dissolution du Comité des renseignements, le Comité spécial est maintenant le seul comité s'occupant des questions concernant les territoires dépendants, exception faite des trois territoires sous tutelle restants, qui continuent de relever du Conseil de tutelle.

Comme les deux années précédentes, le Comité spécial a étudié la situation dans les divers territoires dépendants afin de déterminer dans quelle mesure les puissances administrantes appliquent la Déclaration. Dans un document établi en avril 1963, le Comité spécial a énuméré 64 territoires auxquels la Déclaration est applicable. Bien que je partage la préoccupation éprouvée par des Etats Membres devant le retard apporté à la mise en œuvre de la Déclaration, notamment dans certains des territoires les plus étendus d'Afrique, il est agréable de pouvoir noter que le Kenya, Zanzibar, le Malawi (Nyassaland), Malte et la Zambie (Rhodésie du Nord) sont devenus des Etats souverains et indépendants.

Malgré les nombreux efforts qui ont été faits pour le persuader d'accepter le principe de l'autodétermination pour les peuples des territoires qu'il administre, le Portugal continue à affirmer que ces territoires font partie de ses "provinces d'outre-mer" et que l'"autodétermination" a été déjà accordée à leurs populations. La conception portugaise de l'autodétermination a été rejetée par l'Assemblée générale comme anachronique, et elle est également en contradiction avec l'idée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, énoncée dans la Charte.

Puissance mandataire pour le Sud-Ouest africain, l'Afrique du Sud a non seulement continué à ne pas tenir compte des résolutions de l'Assemblée générale, mais encore refusé de coopérer avec les organes de l'ONU qui cherchent à apporter une assistance à ce territoire. Au cours de l'année écoulée, le Comité spécial a étudié le rapport de la commission Odendaal, publié par le Gouvernement sud-africain. Le Comité estime que les recommandations de la commission Odendaal sont incompatibles avec les responsabilités incombant au Gouvernement sud-africain en tant que Puissance mandataire pour le territoire et qu'elles ne doivent donc pas être mises à exécution.

La situation en Rhodésie du Sud continue d'être une grave cause d'inquiétude. Le remplacement de M. Winston Field par M. Ian Smith comme premier ministre, en avril 1964, a reflété l'autorité acquise par ceux des membres du Rhodesian Front qui sont en faveur d'une déclaration unilatérale d'indépendance. Bien que M. Smith ait annoncé en juin 1964 qu'il n'y aurait pas de déclaration unilatérale d'indépendance, il continue de réclamer l'octroi de l'indépendance à la Rhodésie du Sud sur la base de la Constitution et du système de suffrage restreint actuels.

Afin de démontrer au Gouvernement du Royaume-Uni qu'il avait dans cette revendication l'appui de la majorité de la population, le Gouvernement sud-rhodésien a procédé à une épreuve auprès de l'opinion publique, au moyen d'une consultation des chefs de tribu et de village et d'un référendum auquel pouvaient participer les électeurs inscrits; cette méthode a été rejetée par le Gouvernement du Royaume-Uni comme ne pouvant permettre de déterminer de façon satisfaisante les vœux de la population africaine.

Dans une déclaration publiée le 27 octobre, le Gouvernement du Royaume-Uni a averti le Gouvernement sud-rhodésien des graves conséquences qu'aurait une proclamation unilatérale d'indépendance. Cette déclaration a contribué à dissiper les doutes concernant la position du Gouvernement du Royaume-Uni et elle a permis d'éviter, du moins pour le moment, la crise qui se serait très certainement produite en Rhodésie

du Sud. Le danger n'en demeure pas moins, et rien n'indique que le Gouvernement sud-rhodésien soit prêt à accepter les principes exprimés dans les diverses résolutions de l'Assemblée générale relatives à la Rhodésie du Sud. Rien ne permet non plus de dire que le Gouvernement sud-rhodésien envisage d'établir un régime de pléines libertés démocratiques et d'égalité en matière de droits politiques, de réunir une conférence constitutionnelle avec la participation de tous les partis de Rhodésie du Sud pour l'élaboration d'une constitution reposant sur le principe "à chacun une voix" et de préparer ainsi l'accession rapide du territoire à l'indépendance.

Outre les problèmes relatifs aux territoires portugais, au Sud-Ouest africain et à la Rhodésie du Sud que je viens d'évoquer, il reste, en matière de décolonisation, deux autres problèmes importants dont je voudrais faire mention brièvement.

Le premier problème est celui de l'avenir des petits territoires dépendants. Dans l'allocution que j'ai prononcée à l'ouverture de la session du Comité spécial, le 25 février 1964, je me suis exprimé dans les termes suivants:

"Bien qu'au cours des deux dernières années un certain nombre de territoires qui étaient auparavant non autonomes soient devenus des Etats souverains et indépendants et soient maintenant Membres des Nations Unies, il reste encore une soixantaine de territoires dépendants, dont beaucoup n'ont qu'une faible superficie et une population peu nombreuse, mais qui n'en relèvent pas moins de la Déclaration sur la décolonisation.

"Parmi ces petits territoires, on compte de nombreux groupes d'îles situées dans l'Atlantique, le Pacifique et l'océan Indien et qui sont, pour la plupart, faiblement peuplées et disséminées sur des millions de kilomètres carrés d'océan.

"A sa présente session, le Comité spécial va s'occuper des questions concernant ces petits territoires et aura à s'attaquer à des problèmes qu'il n'a pas encore été appelé à résoudre; il lui faudra rechercher la méthode la plus efficace pour permettre à ces petits territoires d'atteindre les objectifs énoncés dans la résolution 1514 (XV). La tâche du Comité ne sera guère aisée, mais il est certain que l'expérience acquise par les membres du Comité ces deux dernières années se révélera utile lors des prochaines délibérations."

Il me semble que ce problème mérite de retenir l'attention de l'Assemblée générale.

Le second problème est celui des revendications contradictoires de certains Etats Membres quant à la souveraineté sur certains territoires tels que le Honduras britannique, les îles Falkland, Gibraltar, Ifni et le Sahara espagnol. Je suis convaincu que les problèmes résultant de ces revendications ne pourront être résolus que si les divers Etats intéressés font preuve de bonne volonté et d'esprit de conciliation. De plus, toute solution devra tenir compte des intérêts des populations de ces territoires.

XIII

Au cours de la période considérée, la situation créée par la politique raciale du Gouvernement de la République sud-africaine ne s'est nullement améliorée. Elle s'est, bien au contraire, aggravée et a été une source

de préoccupations accrues, motivées surtout par de nouvelles mesures législatives et par le grand nombre de personnes détenues et traduites en justice pour leur opposition à la politique d'*apartheid*. Le Conseil de sécurité a consacré à ce problème plus de temps et d'attention que jamais par le passé et a adopté quatre résolutions visant à réaliser l'harmonie raciale sur la base de l'égalité des droits et des libertés fondamentales pour tous les habitants de l'Afrique du Sud.

En application de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 4 décembre 1963, un groupe d'experts s'est vu confier les fonctions suivantes: étudier les méthodes permettant de régler la situation actuelle en Afrique du Sud par l'attribution intégrale, pacifique et ordonnée des droits de l'homme et des libertés fondamentales à tous les habitants sur l'ensemble du territoire, sans distinction de race, de couleur ou de croyance; examiner le rôle que l'ONU pourrait jouer dans la réalisation de cet objectif. Ce groupe, sous la présidence de Mme Alva Myrdal, a fait plusieurs recommandations procédant du principe essentiel que des consultations devraient réunir tout le peuple de l'Afrique du Sud, qui pourrait ainsi décider de l'avenir de son pays au cours de libres discussions à l'échelon national. Ce principe a été sanctionné par le Conseil de sécurité en juin 1964.

Etant donné la composition de la population sud-africaine et la conjoncture internationale, on risque fort, en persistant à vouloir imposer en Afrique du Sud la politique d'un seul groupe racial et en excluant toute possibilité de changement pacifique, de provoquer une recrudescence des violences susceptible d'avoir de profondes répercussions internationales. Je ne peux que réitérer l'espoir que le Gouvernement sud-africain tiendra compte de l'opinion mondiale et des recommandations et décisions des organes des Nations Unies et entreprendra sans délai de réaliser l'harmonie raciale sur la base de libres consultations et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les habitants du pays. Je pense aussi que l'Organisation des Nations Unies devrait persévérer dans les efforts qu'elle fait pour convaincre le gouvernement et le peuple sud-africains de rechercher une solution pacifique à un problème qui se pose depuis si longtemps et de renverser ainsi la tendance regrettable de ces dernières années.

XIV

En mai 1963, l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire a examiné notamment la situation financière de l'Organisation, compte tenu du rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des procédures administratives et budgétaires de l'ONU. A la fin de sa session, le 27 juin 1963, l'Assemblée a adopté une résolution dans laquelle elle notait avec préoccupation la situation financière qui découlait du non-paiement d'une partie substantielle des quotes-parts antérieures relatives au Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies et au Compte *ad hoc* pour l'Opération des Nations Unies au Congo et faisait appel aux Etats Membres qui étaient en retard dans le versement de leurs quotes-parts à ces comptes pour qu'ils acquittent leurs arriérés, compte non tenu d'autres facteurs, dès qu'ils auraient pu prendre les arrangements constitutionnels et financiers voulus.

A cette date, les arriérés, pour les deux comptes relatifs aux opérations de maintien de la paix, s'éle-

vaient au total à 99,7 millions de dollars, les ressources de trésorerie de l'Organisation à 57,9 millions et son déficit à quelque 114 millions.

Quinze mois plus tard, au 30 septembre 1964, les arriérés pour ces deux comptes s'élevaient à 112,3 millions de dollars, les ressources de trésorerie de l'Organisation à 24,8 millions et le déficit à 113,3 millions.

Ainsi donc, en 15 mois, le déficit n'a pour ainsi dire pas diminué, bien que, pendant cette période, l'Organisation ait disposé, pour régler une partie de ses dettes, d'environ 50 millions de dollars de recettes non renouvelables provenant de la vente d'obligations de l'ONU, du recouvrement des quotes-parts et du versement de contributions volontaires au Compte *ad hoc* pour l'Opération des Nations Unies au Congo.

La vente d'obligations de l'ONU peut rapporter encore 15 millions de dollars à l'Organisation, mais la situation financière est à l'heure actuelle telle qu'à moins que l'on n'aggrave encore le déficit les ressources de trésorerie de l'Organisation seront pratiquement inexistantes dans six mois.

Dans ces conditions, j'ai jugé indispensable de déclarer au Groupe de travail, au mois de septembre, que j'étais convaincu, "...vu l'expérience des trois dernières années, qu'une politique d'expédients, d'improvisation, de solutions *ad hoc*, de confiance en la générosité de quelques-uns plutôt qu'en la responsabilité collective de tous ne saurait être maintenue beaucoup plus longtemps. En fait, je puis dire que ses jours sont comptés. Il est donc essentiel que vos efforts durant les semaines qui nous séparent de l'ouverture de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale soient couronnés de succès."

Depuis que j'ai fait cette déclaration, au mois de septembre, devant le Groupe de travail, l'ouverture de la dix-neuvième session a été de nouveau remise et reportée au 1er décembre 1964. Des efforts courageux ont été déployés depuis lors et se poursuivent, aussi bien au Groupe de travail qu'ailleurs, pour trouver à la crise financière une solution qui soit acceptable pour toutes les parties. Je tiens à souligner combien j'apprécie ces efforts et je ne peux qu'espérer que la solution souhaitée sera trouvée avant que l'Assemblée générale se réunisse.

XV

L'Assemblée générale, par ses résolutions 1991 A et B (XVIII), a adopté des amendements aux Articles 23, 27 et 61 de la Charte pour augmenter le nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité et élargir la composition du Conseil économique et social. Ces amendements n'ont encore été ratifiés que par 32 Etats Membres; pour entrer en vigueur, il faut qu'ils le soient par les deux tiers des Membres, y compris tous les membres permanents du Conseil de sécurité. A l'heure actuelle, ils n'ont été ratifiés par aucun de ces derniers. J'espère sincèrement que la ratification ne tardera pas à progresser plus rapidement et que la composition de ces deux organes principaux de l'ONU pourra être élargie en 1965. Je suis convaincu que cette composition élargie, qui permettra une meilleure représentation géographique au sein des deux conseils, contribuera à accroître leur efficacité.

XVI

La deuxième conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine s'est tenue au Caire, en juillet 1964. J'ai eu l'honneur d'être invité à cette conférence et d'y prendre la parole. J'ai pu aussi m'entretenir avec de nombreux dirigeants africains que je souhaitais depuis quelque temps rencontrer. Les travaux de la conférence ont confirmé l'opinion optimiste que j'avais exprimée dans l'introduction à mon rapport annuel de l'an dernier ; je suis particulièrement reconnaissant à la conférence des résolutions qu'elle a adoptées et qui visent à renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

En octobre 1964 s'est tenue, au Caire également, la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou chefs de gouvernement des pays non alignés. Je n'ai pu y assister, mais j'ai adressé un message aux participants. Presque toutes les questions qui étaient à l'ordre du jour de la conférence étaient de celles que l'ONU examine elle aussi. J'espère que les conclusions auxquelles la conférence a abouti constitueront un rapport utile lors de la discussion des questions du même ordre qui sont à l'ordre du jour de la dix-neuvième session.

L'Organisation continue à progresser régulièrement sur la voie de l'universalité. Nous accueillerons sous peu le Malawi, Malte et la Zambie. Certains pays qui ne sont pas membres de l'ONU mais sont membres d'institutions spécialisées ont des représentants à New York et participent aussi à diverses activités de l'Organisation, notamment dans le domaine économique. Je crois, en outre, que les contacts qu'ils peuvent avoir à New York les aident à mieux comprendre ce qui se passe sur la scène internationale. Parfaitement conscient des difficultés politiques que la chose implique, je ne peux m'empêcher de penser que le moment est peut-être venu de donner à d'autres pays, qui ne sont pas encore représentés à New York, la possibilité d'être en contact avec l'Organisation et d'écouter ses délibérations. De cette manière, ils se trouveraient, eux aussi,

exposés aux courants et contre-courants d'opinions qui circulent dans l'Organisation mondiale et dont ils sont actuellement tenus à l'écart. Les exposer à cette influence aurait, à mon avis, des avantages qui pourraient fort bien autoriser à passer outre aux objections d'ordre politique.

Ces dernières semaines, il y a eu changement de gouvernement dans deux grands pays, comme dans quelques autres d'ailleurs, alors que dans un troisième les élections ont maintenu au pouvoir les dirigeants en place, qui ont reçu du peuple un mandat plus ferme. J'ai bon espoir qu'en 1965, Année de la coopération internationale, ces dirigeants comme ceux de tous les autres pays ne négligeront rien pour favoriser la compréhension internationale, assurer une détente et aboutir à un accord sur des questions dont le règlement paraît si proche. Je voudrais insister, tout particulièrement, pour qu'en 1965 nous nous efforcions de progresser sur la voie du désarmement, de faire machine arrière dans la course aux armements, surtout dans la course aux armements nucléaires. J'espère aussi que nous pourrons voir se terminer la crise financière que l'Organisation traverse depuis quelques années, car je crois que la solution de cette crise assainira l'atmosphère internationale et permettra d'inaugurer l'Année de la coopération internationale sous les meilleurs auspices.

L'Assemblée générale se réunira le 1er décembre, plus tard qu'elle ne l'a jamais fait, dans une salle où l'aménagement des sièges a été modifié et qui est dotée d'un mécanisme électronique de vote. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que l'Assemblée se réunira aussi dans un climat de bonne volonté, qui nous permettra plus aisément d'atteindre les buts de la Charte.

Le Secrétaire général,



U THANT

18 novembre 1964.

ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES ET DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE SONT EN VENTE

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD: VAN SCHAIK'S BOOK STORE (PTY), LTD., Church Street, Box 724, Pretoria.
TECHNICAL BOOKS (PTY), LTD., Faraday House, P. O. Box 2866, 40 St. George's Street, Cape Town.
CAMEROUN: LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAIN La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.
DIFFUSION INTERNATIONALE CAMEROUNAISE DU LIVRE ET DE LA PRESSE, Sangmelima.
CONGO (Léopoldville): INSTITUT POLITIQUE CONGOLAIS, B. P. 2307, Léopoldville.
ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL PRESS AGENCY P. O. Box 120, Addis-Abeba.
GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP University College of Ghana, Legon, Accra.
KENYA: THE E.S.A. BOOKSHOP, Box 30167, Nairobi.
LIBYE: SUDKI EL JERBI (BOOKSELLERS) P. O. Box 78, Istiklal Street, Benghazi.
MAROC: AUX BELLES IMAGES 281, avenue Mohammed V, Rabat.
NIGÉRIA: UNIVERSITY BOOKSHOP (NIGERIA) LTD. University College, Ibadan.
NYASSALAND: BOOKERS (NYASSALAND) LTD. Lontyre House, P. O. Box 34, Blantyre.
UGANDA: UGANDA BOOKSHOP P. O. Box 145, Kampala.
RÉPUBLIQUE ARABE UNIE: LIBRAIRIE "LA RENAISSANCE D'ÉGYPTÉ" 9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.
AL NAHDA EL ARABIA BOOKSHOP 32 Abd-el-Khalek Sarward, Le Caire.
RHODÉSIE DU NORD: J. BELDING, P. O. Box 750, Mufulira.
RHODÉSIE DU SUD: THE BOOK CENTRE, First Street, Salisbury.
TANGANYIKA: DAR-ES-SALAAM BOOKSHOP P. O. Box 9030, Dar es-Salam.

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: L'IMPRIMEUR DE LA REINE Ottawa, Ontario.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: SALES SECTION, UNITED NATIONS, New York.
Porto Rico: PAN AMERICAN BOOK CO. P. O. Box 3511, San Juan 17.
BOOKSTORE, UNIVERSITY OF PUERTO RICO Rio Piedras.

AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINE: EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A. Alsina 500, Buenos Aires.
BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES, Casilla 972, La Paz.
LOS AMIGOS DEL LIBRO Calle Perú esq. España, Casilla 450, Cochabamba.
BRÉSIL: LIVRARIA AGIR Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.
LIVRARIA FREITAS BASTOS, S. A. Caixa Postal 899, Rio de Janeiro.
LIVRARIA KOSMOS EDITORA Rua Rosario 135/137, Rio de Janeiro.
CHILI: EDITORIAL DEL PACIFICO, Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS, Casilla 205, Santiago.
COLOMBIE: LIBRERIA AMERICA, Calle 51 Núm. 49-58, Medellín.
LIBRERIA BUCHHOLZ Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.
COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS Apartado 1313, San José.
CUBA: CUBARTIMPEX Apartado Postal 6540, La Habana.
EL SALVADOR: LIBRERIA CULTURAL SALVADOREÑA 2a. Av. Sur, San Salvador.
MANUEL NAVAS Y CIA. 1a. Avenida Sur 37, San Salvador.
ÉQUATEUR: LIBRERIA CIENTIFICA Casilla 362, Guayaquil.
LIBRERIA UNIVERSITARIA Calle García Moreno 739, Quito.
GUATEMALA: LIBRERIA CERVANTES 5a. Av. 9 39, Zona 1, Guatemala.
SOCIEDAD ECONOMICA-FINANCIERA 6a. Av. 14-33, Guatemala.
HAÏTI: LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE", Port-au-Prince.
HONDURAS: LIBRERIA PANAMERICANA, Tegucigalpa.
MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A. Ignacio Mariscal 41, México, D. F.
PANAMA: JOSE MENENDEZ Agencia Internacional de Publicaciones, Apartado 2052, Av. 8A Sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS DE SALVADOR NIZZA Calle Pta. Franco No. 39-43, Asunción.
PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL DEL PERU, S. A. Casilla 1417, Lima.
LIBRERIA STUDIUM, S. A. Amargura 939, Apartado 2139, Lima.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: LIBRERIA DOMINICANA Mercedes 49, Santo Domingo.
URUGUAY: LIBRERIA RAFAEL BARRETT Ramón Anador 4030, Montevideo.
REPRESENTACION DE EDITORIALES, PROF. H. D'ELIA Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.
VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

ASIE

BIRMANIE: CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT, Rangoon.
CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.
CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244, Colombo.
CHINE: THE WORLD BOOK COMPANY, LTD. 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
THE COMMERCIAL PRESS, LTD. 211 Honan Road, Shanghai.
CORÉE (RÉPUBLIQUE DE): EUL-YOO PUBLISHING CO., LTD., 5, 2-KA, Chongno, Seoul.
HONG-KONG: THE SWINDON BOOK COMPANY 25 Nathan Road, Kowloon.
INDE: ORIENT LONGMANS Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras et New Delhi.
OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY Calcutta et New Delhi.
INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD. Gunung Sahari 84, Djakarta.
JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD. 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.
PAKISTAN: THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY Dacca, East Pakistan.
PUBLISHERS UNITED, LTD., Lahore.
THOMAS & THOMAS, Karachi.
PHILIPPINES: PHILIPPINE EDUCATION COMPANY, INC. 1104 Castillejos, P. O. Box 620, Quiapo, Manila.
POPULAR BOOKSTORE, 1573 Dorooteo Jose, Manila.
SINGAPOUR: THE CITY BOOK STORE, LTD. Collyer Quay.
THAÏLANDE: PRAMUAN MIT, LTD. 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
NIBONDH & CO., LTD. New Road, Sikak Phya Sri, Bangkok.
SUKSAPAN PANIT Mansion 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.
VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU): LIBRAIRIE-PAPETERIE XUÂN THỦ 185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

EUROPE

ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D'): R. EISENSCHMIDT Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.
ELWERT UND MEURER Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
ALEXANDER HORN, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. SAARBACH, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).
AUTRICHE: GEROLD & COMPANY, Graben 31, Wien, I.
GEORG FROMME & CO., Spengergasse 39, Wien, V.
BELGIQUE: AGENCE ET MESSAGERIES DE LA PRESSE, S. A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.
BULGARIE: RAZNOÏZSOS, 1, Tzar Assen, Sofia.
CHYPRE: PAN PUBLISHING HOUSE 10 Alexander the Great Street, Strovolos.
DANEMARK: EJNAR MUNKSGAARD, LTD. Nørregade 6, København, K.
ESPAGNE: AGUILAR S. A. DE EDICIONES Juan Bravo 38, Madrid 6.
LIBRERIA BOSCH, Ronda Universidad 11, Barcelona.
LIBRERIA MUNDI-PRENSA, Castelló 37, Madrid.
FINLANDE: AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA 2 Keskuskatu, Helsinki.
FRANCE: EDITIONS A. PÉDONE 13, rue Soufflot, Paris (V).
GRÈCE: LIBRAIRIE KAUFFMANN 28, rue du Stade, Athènes.
HONGRIE: KULTURA, B. P. 149, Budapest 62.

IRLANDE: STATIONERY OFFICE, Dublin.
ISLANDE: BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR EYMUNDSSONAR H. F. Austurstræti 18, Reykjavik.
ITALIE: LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI Via Gino Capponi 26, Firenze, et Via Paolo Mercuri 19/B, Roma.
AGENZIA E. I. O. U., Via Meravigli 16, Milano.
LUXEMBOURG: LIBRAIRIE J. TRAUSSCHSCHUMMER Place du Théâtre, Luxembourg.
NORVÈGE: JOHAN GRUNDT TANUM Karl Johansgate, 41, Oslo.
PAYS-BAS: N.V. MARTINUS NIJHOFF Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
POLOGNE: PAN, Pałac Kultury i Nauki, Warszawa.
PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA. 186 rua Aurea, Lisboa.
ROUMANIE: CARTIMEX, Str. Aristide Briand 14-18, B. P. 134-135, Bucureşti.
ROYAUME-UNI: H. M. STATIONERY OFFICE P. O. Box 569, London, S.E. 1 (et agences HMSO à Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).
SUÈDE: C. E. FRITZE'S KUNGL. HOVBOKHANDEL A-B Fredsgatan 2, Stockholm.
SUISSE: LIBRAIRIE PAYOT, S. A., Lausanne, Genève.
HANS RAUNHARDT, Kirchgasse 17, Zürich 1.
TCHÉCOSLOVAQUIE: ARTIA LTD., 30 ve Smečkáč, Praha, 2.
TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE 469 Istiklal Caddesi, Beyoğlu, Istanbul.
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES: MEJDOUNARODNÁJA KNIGA Smolenskaja Plochtchad, Moskva.
YUGOSLAVIE: CANKARJEVA ZALOŽBA, Ljubljana, Slovenie.
DRŽAVNO PREDUZEĆE Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
PROSVJETA, 5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.
PROSVETA PUBLISHING HOUSE, Import-Export Division, B. P. 559, Terazije 16/1, Beograd.

INDES OCCIDENTALES

BERMUDES: BERMUDA BOOK STORES Reid and Burnaby Streets, Hamilton.
BOCAÇAO (ANTILLES NÉERLANDAISES): CORHANDEL SALAS, B. P. 44.
GUYANE BRITANNIQUE: BOOKERS STORES, LTD. 20-23 Church Street, Georgetown.
JAMAÏQUE: SANGSTERS BOOK ROOM 91 Harbour Street, Kingston.
TRINITÉ ET TOBAGO: CAMPBELL BOOKER LTD., Port of Spain.

MOYEN-ORIENT

IRAK: MACKENZIE'S BOOKSHOP, Baghdad.
IRAN: MEHR AYIN BOOKSHOP Abbas Abad Avenue, Isfahan.
ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES 35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.
JORDANIE: JOSEPH I. BAHOU & CO. Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.
LIBAN: KHAYAT'S COLLEGE BOOK COOPERATIVE 92-94, rue Bliss, Beyrouth.

Océanie

AUSTRALIE: U. N. ASSOCIATION OF AUSTRALIA McEwan House, 343 Little Collins St., Melbourne C. 1, Vic.
WEA BOOKROOM, University, Adelaide, S. A.
UNIVERSITY BOOKSHOP, St. Lucia, Brisbane, Qld.
THE EDUCATIONAL AND TECHNICAL BOOK AGENCY Parap Shopping Centre, Darwin, N.T.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD. Monash University, Wellington Road, Clayton, Vic.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD. 363 Swanston Street, Melbourne, Vic.
THE UNIVERSITY BOOKSHOP, Nedlands, W.A.
UNIVERSITY BOOKROOM University of Melbourne, Parkville N.2, Vic.
UNIVERSITY CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED Manning Road, University of Sydney, N.S.W.
NOUVELLE-ZÉLANDE: GOVERNMENT PRINTING OFFICE Private Bag, Wellington (et Government Bookshops à Auckland, Christchurch et Dunedin).

[64F1]

Les publications de l'Organisation des Nations Unies peuvent être achetées ou commandées en librairie dans le monde entier et payées en monnaie locale. Pour plus amples renseignements, écrire à la Section des ventes, ONU, New York, N. Y. 10017, ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).